



Réf. Farde e-Assemblées : 2245917

N° OJ : 9

Projet d'Arrêté - Conseil du 13/05/2019

Objet : SEC- Abonnement Villo.- Convention entre la Ville et la SA JCDecaux Street Furniture Belgium.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale ;

Considérant les besoins en abonnements exprimés par les différents départements ;

Considérant que la Ville désire mettre à disposition de ses services des vélos pour les déplacements de service prévus en Ville ;

Considérant que la firme JCDecaux Street Furniture Belgium a un service de location de vélos appelé "Villo!" et qu'il y a possibilité d'acquiescer des abonnements business annuels comprenant une demi-heure gratuite à chaque déplacement ;

Considérant que Villo! possède plus de 4200 vélos et dispose de 351 stations de vélo et que par conséquent Villo! est fort disponible sur tout le territoire de la Ville ;

Considérant que les autres systèmes de partage-vélo travaillent avec des applications sur le GSM pour voir les disponibilités des vélos et que la Ville ne souhaite pas obliger ses collaborateurs à posséder un GSM ;

Considérant que Villo! offre des stations de vélo fixes ce qui rend l'organisation des déplacements plus facile et pratique et ce qui évite aux agents de devoir télécharger une application afin de voir quels vélos sont disponibles et considérant que les agents sont certains que des vélos seront disponibles aux stations ;

Considérant que la loi relative aux marchés publics du 17 juin 2016 (art. 42, §1, 1°, d, ii) prévoit une procédure négociée sans publication préalable pour les raisons techniques et considérant les raisons techniques citées ci-dessus ;

Sur proposition du Collège,

ARRETE :

Article unique : La convention entre la Ville de Bruxelles et la SA JCDecaux Street Furniture Belgium, situé dans l'Allée Verte 50 à 1000 Bruxelles, concernant l'acquisition de 140 abonnements Business Villo est approuvée.

Annexes :

[Convention Villo - Ville FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Utilisation des abonnements Villo : bonnes pratiques FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

